

# Les entreprises de réécriture de l’histoire du génocide des Tutsi

Rémi Korman

Mémoires en jeu, 28 décembre 2016

Durant l’été 2015, la chaîne britannique ITV a diffusé une interview de Jean Kambanda, ancien premier ministre du gouvernement intérimaire du Rwanda ayant pris part au génocide, et condamné en 1998 à la prison à perpétuité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Au cours de cet entretien avec le journaliste John Ray, Jean Kambanda se déclarait innocent et expliquait avoir été piégé lors de son procès. La diffusion de cette interview a engendré au Rwanda une importante polémique. Comment est-il possible qu’un responsable du génocide, officiellement condamné, puisse accorder une interview depuis son lieu de détention au Mali ? Comment expliquer aussi le positionnement de la chaîne d’informations qui, face aux accusations de négationnisme, expliqua avoir montré dans le documentaire des discours contradictoires sur le génocide et appela le public à « décider par lui-même quelle version de l’histoire lui semble [la] plus crédible (1) ». La Commission nationale de lutte contre le génocide critiqua vertement ce positionnement, ainsi que de nombreux journalistes travaillant sur le Rwanda (2).

La critique était d’autant plus forte qu’un an auparavant était diffusé par la BBC un documentaire de la journaliste Jane Corbin, intitulé « Rwanda : the untold story », proposant une relecture complète de l’histoire du génocide des Tutsi. Au-delà des controverses classiques sur le rôle du Front patriotique rwandais (FPR) dans l’attentat du 6 avril 1994, ce documentaire donnait une visibilité inespérée aux thèses des universitaires américains Allan Stam et Christian Davenport, pour qui la majorité des victimes du génocide furent hutu et non tutsi (3). Une importante polémique éclata là encore qui, conduisant à la mise en place d’une enquête par le gouvernement rwandais, aboutit à la suspension des émissions en Kinyarwanda de la BBC (4). Lorsque l’on s’intéresse aux explications de la BBC, on se rend compte de la confusion complète que les producteurs du documentaire font entre l’histoire du génocide, l’histoire de la guerre civile et la situation politique actuelle au Rwanda (5). Au-delà de l’abdication évidente de toute déontologie chez certains journalistes, ces polémiques renseignent aussi sur les entreprises de réécriture de l’histoire

du génocide des Tutsi menées par un certain nombre d'acteurs depuis 1994.

## Une constellation négationniste en ligne

Il faut bien rappeler qu'une telle entreprise de négation du crime commence dès 1994 (6). Alors qu'ils sont en exil, les journalistes de la publication extrémiste Kangura publient, par exemple, les premiers éléments de langage et d'interprétation d'une contre-histoire du génocide, une « histoire des vaincus » (7). Des membres éminents de l'ancien gouvernement en exil, et parmi eux des responsables du génocide tels que le colonel Théoneste Bagosora ou Jean-Bosco Barayagwiza, rédigent aussi des textes de justification en 1995 et 1996 (8). Beaucoup vivent alors notamment au Cameroun, où ils trouvent un appui logistique pour leurs publications, jusqu'aux premières séries d'arrestations au printemps 1996 dans le cadre de procédures judiciaires.

La mise en place du TPIR va de son côté contribuer au développement de ces contre-histoires par le biais des déclarations des accusés, mais aussi des avocats de la défense, dont le positionnement fut à de nombreuses reprises très politique. Plusieurs conférences organisées à la fin des années 2000 par des avocats de la défense visant à proposer une contre-histoire du TPIR se sont ainsi révélées être des conférences négationnistes (9).

Avec la reconnaissance progressive du génocide des Tutsi au niveau international, le poids politique des associations extrémistes

hutu en exil est devenu de plus en plus réduit. Internet est devenu alors le nouveau lieu d'expression des entreprises de réécriture de l'histoire du génocide. Les historiens Florent Piton et Jean-Damascène Gasanabo identifient trois branches au sein de la « constellation négationniste » en ligne (10). Tout d'abord, des sites politiques pris en charge par des Rwandais de la diaspora en exil, rassemblant des informations politiques et culturelles sur le Rwanda. Parmi ces très nombreux sites, celui de Gaspard Musabyimana apparaît en bien des points singulier (11). Parallèlement à des articles politiques sur l'histoire du génocide ou la situation actuelle du Rwanda, ce dernier propose de nombreuses articles, scientifiquement douteux, sur l'histoire de la sexualité rwandaise, jusqu'à devenir un « expert » officiel de la question pour un documentaire de la télévision canadienne (12). Ces réflexions sur la sexualité rwandaise contribuent à une large fréquentation de son site internet.

Ensuite, il existe des sites internet de défense et de réhabilitation, gérés par des « “comités de soutien” dont l'anonymat entretient un certain flou sur les acteurs véritables du négationnisme en ligne (13) ». Ces sites concernent là encore des personnes ayant été accusées d'avoir participé au génocide, tels que le père Wenceslas Munyeshyaka (qui a bénéficié d'un non-lieu en octobre 2015), l'historien Ferdinand Nahimana ou encore le médecin [Eugène] Rwamucyo (14). Enfin, Florent Piton et Jean-Damascène Gasanabo rappellent le rôle d'acteurs étrangers, notamment français, dans la mise en ligne de textes négationnistes. Si l'étude de cette constellation négationniste en ligne mériterait d'être

approfondie (15), il ne faut pas oublier que le négationnisme trouve aussi son expression par le biais de publications écrites.

## L'édition officielle d'une contre-histoire du génocide

En mai 2015, Jean Kambanda publiait un ouvrage visant à défendre son action au cours de la guerre civile et niant sa participation au génocide commis contre les Tutsi. L'éditeur belge EME « Sources d'Homme » justifie alors la publication de cet ouvrage par la dimension supposée inéquitable du procès de Jean Kambanda au TPIR, mais souhaite aussi « éclairer un aspect trop méconnu de l'apocalypse de 1994, grâce à un témoin privilégié qui reconnaît pleinement le génocide et la nécessité pour chacun d'assumer ses responsabilités personnelles au cours des événements ». Il suffit pourtant de lire l'ouvrage en question pour voir que la reconnaissance du génocide s'accompagne d'une classique inversion des responsabilités, le FPR étant accusé d'être à l'origine du génocide. Jean Kambanda explique ainsi dans l'ouvrage : « je reconnais donc qu'il y a eu un génocide des Tutsi, mais son plan et l'entente en vue de le commettre sont à rechercher ailleurs que du côté du gouvernement rwandais d'avril à juillet 1994. Les hommes épris de justice et de vérité trouveront ce plan et cette entente au sein du FPR dirigé par Paul Kagamé (16) ».

Étonnamment, il ne s'agit pas du premier ouvrage négationniste publié par une personne condamnée par le TPIR. Plusieurs mai-

sons d'éditions ont ainsi été créées depuis le milieu des années 2000 par des Rwandais hutu de la diaspora en exil. Ces dernières publient des ouvrages politiques sur le Rwanda, des ouvrages négationnistes mais aussi des textes sur l'histoire de l'Église catholique, ou encore des textes culturels.

En France, on retrouve deux maisons d'éditions de ce type. La première est la maison d'édition des Sources du Nil, dirigée par le linguiste Eugène Shimamungu. La seconde est la maison d'édition la Pagaie dirigée par l'ancien ministre des affaires étrangères Jean-Marie Vianney Ndagijimana. En Belgique, Gaspard Musabyimana déjà cité, a de son côté créé les éditions Scribe. Loin d'être concurrentes, ces maisons d'éditions participent d'un même objectif et leurs créateurs ont une sociabilité commune. Ainsi, on remarque que les sites internet de ces maisons d'éditions se mentionnent les uns les autres. Le site internet des éditions Sources du Nil propose, par exemple sur sa page « Coup de cœur », des ouvrages publiés par les éditions Scribe ou encore les éditions la Pagaie.

Si la majorité des ouvrages publiés ont été rédigés par des personnes qui ne sont pas sous le coup d'accusations, on remarque que plusieurs sont cependant rédigés par des accusés du TPIR. Les éditions Sources du Nil ont ainsi une collection intitulée « le droit à la Parole », dans laquelle sont publiés des textes de Tharcisse Renzaho, Ferdinand Nahimana, Édouard Karemera ou encore Augustin Ndirabatware, tous condamnés par le TPIR.

Le cas des ouvrages d'Édouard Karemera et Augustin Ndirabatware apparaît comme particulièrement intéressant. Ainsi, les édi-

tions Scribe publient en juin 2012 un ouvrage d'Édouard Karemera, moins de six mois après sa condamnation à perpétuité par le TPIR. Un premier ouvrage du même auteur avait déjà été publié aux éditions Sources du Nil en 2006, alors que ce dernier était en détention provisoire à Arusha (17). Au-delà du soutien idéologique apporté à des personnes en détention provisoire ou condamnées, la parole a aussi été accordée par la maison d'édition des Sources du Nil à des personnes encore recherchées activement par le TPIR. C'est le cas d'Augustin Ngirabatware, finalement arrêté en 2007, mais dont l'ouvrage avait été publié en 2006 (18). Pour comprendre la dimension politique de ces maisons d'éditions, il suffit enfin de visiter le blog accompagnant le site internet des éditions des Sources du Nil, ce dernier étant sur ce point sans ambiguïté (19).

## Conclusion

Les arguments développés par les négationnistes du génocide des Tutsi sont largement connus et étudiés. Cependant, il manque encore une compréhension des réseaux et acteurs qui soutiennent de telles idées en diaspora. Surtout, se pose ici une question particulièrement difficile pour le chercheur d'un point de vue éthique : comment utiliser les publications négationnistes sans les valoriser et donc, indirectement, les légitimer ? Comment lutter aussi contre la propagation de ces idées négationnistes, tout en reconnaissant la nécessité de penser les controverses réelles relatives à l'histoire du génocide et de la guerre

civile ?

En mai 2016 était organisé au mémorial de la Shoah à Paris un colloque sur les archives du génocide (20). À cette occasion, chercheurs et activistes ont pu rappeler l'importance des archives et des témoignages pour l'écriture de l'histoire. En effet, face aux tentatives de réécriture de l'histoire, la seule solution reste bien de consolider nos connaissances et, ce faisant, l'écriture de l'histoire du génocide des Tutsi.

***Pour ne pas faire de publicité aux entreprises négationnistes et, ainsi, ne pas contribuer à animer leur visibilité, l'auteur et la rédaction préfèrent qu'aucune iconographie n'accompagne cet article.***

## Notes

(1) Cf. « “My conscience is clear” : Former Rwanda PM Jean Kambanda tells ITV News he was tricked into genocide confession », 21 juillet 2015.

(2) Athan Tashobya, « ICTR on the spot over Kambanda interview », The New Times, 25 juillet 2015 ; Linda Melvern, « ITV News wrong to give platform to Rwanda's genocide mastermind », *The Guardian*, 31 juillet 2015.

(3) Cf. leur site internet : <http://genodynamics.weebly.com>. Le travail de Stam et Davenport est repris dans l'ouvrage clairement négationniste de Edward S. Herman et David Peterson, *Génocide et propagande. L'instrumentalisation politique des massacres*, Lux, coll. « Futur proche », 2012.

(4) <http://rwandabbcinquiry.rw/>. De

nombreuses critiques sont aussi venues d'universitaires et journalistes.

(5) John Conroy, « the Making of...Rwanda's Untold Story », site internet de la BBC, octobre 2014.

(6) Sur le négationnisme, cf. Jean-Pierre Chrétien, *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi 1990-1996*, Paris, éditions Karthala, 1997 ; Hélène Dumas, « Banalisation, révision et négation : la "réécriture" de l'histoire du génocide des Tutsi », in *Esprit*, n° 364, mai 2010, p. 85-102.

(7) Cf. Hélène Dumas, « L'histoire des vaincus. Négationnisme du génocide des Tutsi », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 190, janvier-mai 2009, p. 299-347.

(8) Cf. par exemple Théoneste Bagosora, *L'assassinat du Président Habyarimana ou l'ultime opération du TUTSI pour sa reconquête du pouvoir par la force au Rwanda*, Yaoundé, octobre 1995 ; Ferdinand Nahimana, *Rwanda. L'élite Hutu accusée*, Cameroun, 1995 ; Georges Ruggiu, *Dans la tourmente rwandaise*, 1995 ; Jean-Bosco Barayagwiza, *Rwanda : le sang Hutu est-il rouge ? : vérités cachées sur les massacres*, Yaoundé, 1995 ; Jean-Claude Shanda Tonme, Justin Mugenzi, *Comprendre le drame rwandais*, Yaoundé, Éditions du CRAC, 1995. À l'exception du dernier, ces ouvrages ont été auto-édités par les auteurs.

(9) Cf. le site internet présentant les conférences : <http://www.ictlegacydefenseperspective.org/>

(10) Florent Piton et Jean-Damascène Gasanabo, « Des criminels sur la toile. Le négationnisme du génocide des Tutsi sur internet », *Dialogue. Revue d'information et de*

*réflexion*, n° 205, mars-mai 2014, p. 3-21.

(11) Cf. [www.musabyimana.net](http://www.musabyimana.net)

(12) Cf. « Le Sexe autour du Monde : Rwanda », Canada, 2010.

(13) Florent Piton et Jean-Damascène Gasanabo, « Des criminels sur la toile », *op.cit.*, p. 9.

(14) Cf. par exemple les sites [www.rwamucyo.com](http://www.rwamucyo.com) ; [www.perewenceslas.centerblog.net](http://www.perewenceslas.centerblog.net) ou encore [www.nahimana.info](http://www.nahimana.info)

(15) Cf. cependant Michael Rinn, « La sophistique négationniste sur Internet : Passions du déni du génocide des Tutsi rwandais », in Semujanga, Josias ; Galabert, Jean-Luc (dir.), *Faire face au négationnisme du génocide des Tutsi*, Saint-Jean, Izuba, 2013, p. 247-258.

(16) Jean Kambanda, « Entente en vue de commettre le génocide : nouveau déraillement du TPIR », *Rwanda face à l'apocalypse de 1994 : Contribution aux progrès de la justice et aux efforts de réconciliation du peuple rwandais*, Éditions EME [en ligne], Chapitre 10.1, mai 2015.

(17) Édouard Karemera, *Le drame rwandais : les aveux accablants des Chefs de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda*, Éditions les Sources du Nil, Lille, 2006.

(18) Augustin Ngirabatware, *Rwanda : le faite du mensonge et de l'injustice*, Éditions les Sources du Nil, Lille, 2006.

(19) <http://editions-sources-du-nil.overblog.com>

(20) La captation de ce colloque a été mise en ligne sur le site internet du mémorial de la Shoah.